

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

N° 15-DCM-DGS-031

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-NEUF MARS à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mars 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS – ANIMATIONS
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » 2015

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT
Viviane TIAR à Josiane SICCARDI
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Madame Bérénice BONNAL, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Le service Développement Economique de la ville du Pradet a pour mission de créer des actions afin de dynamiser le secteur économique et touristique en liaison avec de nombreux partenaires commerciaux du territoire.

Pour 2015, la commune prévoit le renouvellement de certaines animations telles que le Salon des Saveurs dénommé « *Pradet Gourmand* » en novembre et la fête des plantes dénommée « *Pradet Côté jardins* » en mai.

Ces différentes manifestations drainant une population départementale, voire régionale, dépassent largement le cadre municipal tant au niveau de la fréquentation que des possibilités financières.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général, Conseil Régional et tout autre organisme susceptible de participer à leur financement.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
.....2.6. MARS 2015.....

Publié ou notifié le :
.....2.7. MARS 2015.....
Le Maire,

